

**Municipalité de Saint-Sophie-d'Halifax
Province de Québec
Canada**

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Sainte-Sophie-d'Halifax, tenue le 9 décembre 2014, à 20:10 heures, au Centre Communautaire, 10 rue de l'Église.

Sont présents: Manon Lambert, Sylvain Laganière, Normand Provencher, Serge Breton, Jean Levasseur et Jean Goulet, conseillers et conseillère, formant quorum sous la présidence de Mme Marie-Claude Chouinard, mairesse.

Est également présente Mme Suzanne Savage, directrice générale/ secrétaire-trésorière.

153-12-14
Ordre du jour

Il est proposé par Normand Provencher, appuyé et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit accepté tel que lu.

ADOPTÉ

154-12-14
Procès-verbal
11 novembre

Il est proposé par Jean Goulet, appuyé et résolu à l'unanimité que le procès-verbal du 11 novembre 2014 soit accepté et que l'on dispense la secrétaire-trésorière d'en faire la lecture.

ADOPTÉ

155-12-14
Comptes
municipaux

Il est proposé par Manon Lambert, appuyé et résolu à l'unanimité que le conseil approuve et autorise le paiement des comptes :

Comptes à ratifier :	18 467.41 \$
Compte à payer :	<u>62 756.90 \$</u>
Total des paiements	81 224.31 \$

ADOPTÉ

156-12-14
Renouvellement
assurances

Il est proposé par Jean Goulet, appuyé et résolu à l'unanimité de renouveler les assurances de la municipalité avec la compagnie Essor, Assurances Placements Conseils inc. au montant de 19 254.06 \$, incluant les taxes ainsi que les honoraires professionnels d'Alain Laviolette, au montant de 650.00 \$.

ADOPTÉ

Taxes à
recevoir

La directrice générale fait le dépôt de la liste des taxes à recevoir au 30 novembre 2014 pour un montant total de 11 744.69 \$.

157-12-14
Cession
contrat
d'occupation
domaine publique
Éoliennes de
l'Érable

ATTENDU QU'Éoliennes de l'Érable a l'intention de céder à Éoliennes de l'Érable société en commandite tous ses droits, obligations, titres et intérêts dans le Contrat d'occupation et de passage d'un collecteur d'électricité sur le domaine public et autres contrats;

ATTENDU QU'Éoliennes de l'Érable inc. doit obtenir le consentement de la municipalité de Sainte-Sophie-d'Halifax pour lesdites cessions;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Manon Lambert, appuyé et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Sophie-d'Halifax consent à la cession du Contrat d'occupation et de passage d'un collecteur d'électricité sur le domaine public et autres contrats par Éoliennes de l'Érable inc. à Éoliennes de l'Érable société en commandite et autorise Mme Marie-Claude Chouinard, mairesse à signer les documents requis.

ADOPTÉ

158-12-11
Appui
Parc linéaire des
Bois-Francs

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a annoncé le 7 novembre 2014 l'abolition du volet 4 du programme Véloce II, visant l'entretien de la Route verte;

ATTENDU QUE l'abolition du volet 4 met en péril l'existence du Parc linéaire des Bois-Francs et sa pérennité;

ATTENDU QUE l'abolition du volet 4 aura un impact sur la qualité de l'entretien et de la sécurité des usagers sur le Parc linéaire des Bois-Francs;

ATTENDU QUE l'abolition du volet 4 aura un impact économique négatif régional puisque selon l'étude réalisée en 2010 << État de la pratique du vélo au Québec >> par Écho sondage, les cyclotouristes qui circulent sur le Parc linéaire des Bois-Francs et les pistes cyclables des autres MRC du Centre-du-Québec, dépensent annuellement près de 2 400 000 \$ en frais d'hébergement, de restauration, divertissement et autres;

ATTENDU QUE depuis 2008 le Parc linéaire des Bois-Francs, par le biais de différentes subventions et des MRC d'Arthabaska et de l'Érable, a investi près de 1,4 million en réfection et améliorations de ses structures sur le sentier, sur cette ancienne emprise ferroviaire appartenant au gouvernement du Québec

ATTENDU QUE le Parc linéaire des Bois-Francs, un tronçon majeur des 5 358 km de la Route verte, est un réseau cyclable bénéfique pour la santé de tous et pour la promotion des saines habitudes de vie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvain Laganière, appuyé et résolu à l'unanimité d'appuyer le Parc linéaire des Bois-Francs dans leur demande au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire du Québec de rétablir le volet 4 du programme Véloce II.

ADOPTÉ

159-12-14
Subvention
Réseau routier

Il est proposé par Jean Levasseur, appuyé et résolu à l'unanimité que le conseil approuve les dépenses de 126 893 \$ pour les travaux exécutés sur les chemins pour un montant subventionné de 15 000 \$, conformément aux exigences du ministère des Transports.

QUE les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les routes dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

ADOPTÉ

160-12-14
Demande
Ferme Avilait
CPTAQ

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Sophie-d'Halifax a pris connaissance de la demande de Ferme Avilait inc., laquelle consiste au désir d'aliéner une partie du terrain de Ferme Vignal inc., d'une superficie approximative de 1,73 hectares, afin que Ferme Avilait puisse l'annexer à sa propriété agricole actuelle de 34,53 hectares. Cette partie de terrain est adjacente au terrain de Ferme Avilait et permettra de la regrouper à son exploitation agricole;

ATTENDU QUE la demande se situe sur une partie du lot 1217-P du Cadastre de la municipalité de Somerset-Sud;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 58.2 de la Loi, l'avis que transmet la municipalité à la commission doit être motivé en tenant compte des critères visés à l'article 62 de la Loi, des objectifs de la réglementation municipale et doit inclure une indication quant à la conformité de la demande d'autorisation;

ATTENDU QUE le potentiel agricole du lot et des lots avoisinants faisant l'objet de la demande se caractérise par des sols majoritairement de classe 3 et 2 avec des limitations de basse fertilité (F), selon la carte et la classification des sols selon leurs aptitudes à la production agricole de l'Inventaire des Terres du Canada (ARDA).

ATTENDU QU'il y a aucun impact négatif sur les possibilités d'utilisation du lot à des fins d'agriculture car l'utilisation ne changera pas et que la demande ne vise qu'à favoriser le développement d'une exploitation agricole active et dynamique.

ATTENDU QU'il y aura aucune conséquence négative sur les activités agricoles déjà existantes et futures car la demande ne changera pas l'usage agricole actuel et ne modifiera pas les possibilités d'utilisation agricole des lots voisins.

ATTENDU QU'il n'y a pas de contraintes et d'effets résultant des lois et règlement en matière environnementale et plus particulièrement pour les établissements de production animale et ce, en raison de la nature de la demande.

ATTENDU QU'en raison de la demande, il n'y a pas d'autres emplacements disponibles de nature à éliminer ou réduire les contraintes sur l'agriculture.

ATTENDU QUE l'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricole sera que très peu affectée car il s'agit d'une demande pour une parcelle de 1,73 hectares sur une propriété totale de 19,02 hectares, ne causant pas d'incompatibilité avec le milieu environnant.

ATTENDU QUE la demande d'aliénation d'une partie de l'exploitation n'a pas d'effet sur la préservation, pour l'agriculture, des ressources d'eau et de sol sur le territoire de la municipalité locale et de la région.

ATTENDU QU'il y a peu d'impact sur la constitution des propriétés foncières dont la superficie sera amplement suffisante pour y pratiquer l'agriculture.

ATTENDU QUE la demande d'autorisation est conforme aux règlements municipaux et qu'elle ne contrevient à aucun de ceux-ci.

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Normand Provencher, appuyé et résolu à l'unanimité d'appuyer la présente demande et de recommander à la Commission de Protection du Territoire agricole du Québec d'y faire droit.

ADOPTÉ

161-12-14
Dons

Il est proposé par Jean Goulet, appuyé et résolu à l'unanimité d'autoriser les dons suivants :

Don de 50 \$ à la Maison du CLDI de l'Érable.

Don de 250 \$ au Marathon de l'espoir.

Don de 500 \$ au comité Casa Sophia pour l'activité des feux d'artifices pyromusicaux.

Don de 50 \$ au Centre de prévention suicide Arthabaska-Érable.

Et d'autoriser la directrice générale à effectuer le paiement de ces dons.

ADOPTÉ

162-12-14
Levée de
la séance

Il est proposé par Jean Goulet, appuyé et résolu à l'unanimité que la présente séance soit levée à 20 : 45 heures.

ADOPTÉ

Marie-Claude Chouinard
Mairesse

Suzanne Savage, directrice générale/
secrétaire-trésorière